



30 juin 2020.

**Communiqué de presse commun RWLP et RWADÉ : Des milliers de ménages sous compteurs à budget coupés en région wallonne – la conséquence prévisible d'une décision politique à revoir d'urgence !**

Suite à la décision du Gouvernement wallon, les utilisateurs de compteurs à budget ont pu bénéficier pendant la crise sanitaire d'énergie sans devoir se déplacer pour recharger... et permettre ainsi à ces personnes de respecter le confinement demandé à tous les habitants de ce pays. Cette mesure a été appréciée par les personnes concernées. Pour activer la protection, les ménages devaient passer la carte du compteur à budget dans la borne de rechargement. Ce qui n'était pas clair du tout, c'est que en faisant cela, une autre action était aussi encodée : celle d'une coupure automatique à l'issue de cette période. Pour contrer cela, un nouveau passage à la borne était nécessaire, en juin, pour désactiver la non-coupure continue ET déprogrammer la coupure automatique. Vous trouvez ça compliqué ? Nous aussi...

Ce mardi matin, 30 juin, à 9h, des milliers de ménages utilisateurs de compteurs à budget ont été coupés sur le territoire dont s'occupe le gestionnaire de réseau de distribution RESA (Liège et sa région). Ce vendredi soir, entre 21h et minuit, ce sont potentiellement des milliers d'autres utilisateurs qui seront été privés d'électricité et/ou de gaz (chez ORES, AIEG, AIESH, Régie de Wavre) s'ils ne sont pas « repassés à la borne ».

Actuellement, d'énormes files se forment devant les bureaux de Resa pour obtenir une carte de réactivation de leur compteur (alors même que le virus est encore présent et que la prudence reste de mise, on ne cesse de nous le répéter). De nombreux ménages pensaient avoir fait ce qu'il fallait pour éviter la coupure. Tous s'inquiètent d'être coupés, de ce que va devenir le contenu de leur frigo, de ce que va dire leur employeur parce qu'ils n'ont pas pu télé-travailler, etc. D'autres, qui n'ont pas une mobilité facile, devront attendre qu'un technicien passe chez eux... ce qui peut prendre plusieurs jours.

Le RWLP et le RWADÉ avaient plaidé au sein de la task force coronavirus énergie pour une désactivation de compteurs à budget avec envoi de factures d'acompte pendant toute la durée de la crise sanitaire, crise dont l'évolution reste incertaine, sans parler des conséquences socio-économiques de cette dernière. Cette mesure aurait protégé effectivement les ménages en permettant de la souplesse et de la réactivité face à l'évolution de la situation. Les fournisseurs n'ont pas voulu de cette option. Le Gouvernement n'a pas tranché dans cette direction. Et pourtant, cela aurait évité tout ce mic-maque actuel.

Pour rappel, les compteurs à budget sont un outil permettant aux fournisseurs de s'assurer du paiement de ses factures... C'est le fournisseur qui est donc le seul à décider quand il active la procédure de placement du compteur à budget, mais aussi d'une coupure en rue si le ménage concerné refuse son installation. Quelle autre entreprise peut se prévaloir d'un tel outil ? D'autant que, il faut le rappeler, cet outil coûte à la collectivité la coquette somme de 40 millions d'euros

annuel ! Et sur qui la 'crise' de coupure actuelle pour réactiver tous ces compteurs coupés pèse ? Sur les gestionnaires de réseau de distribution... qui sont payés par la collectivité. Décidément, les fournisseurs en région wallonne sont largement protégés et privilégiés !

Encore une fois, une fois de trop, cette situation montre à l'envi à quel point le système des compteurs à budget ne garantit pas le droit à l'énergie et tend à compliquer/aggraver la situation des ménages. Il est un outil de gestion de la pauvreté, en faveur des fournisseurs, et il n'apporte aucune réponse structurelle.

Il est urgent de sortir de ce système vexatoire, au seul bénéfice d'une partie. Le compteur à budget/le prépaiement ne devrait être utilisé que lorsque le ménage en fait la demande. D'autres solutions en amont doivent être mises en œuvre pour rééquilibrer la relation client-fournisseur et protéger les ménages. En ce sens, un passage devant la justice de paix permet de vérifier les droits et obligations de chacune de parties. De nombreuses autres mesures doivent être envisagées ou renforcées : l'objectivation de la dette en amont de la procédure, les plans de paiement raisonnables et soutenables dans le temps, l'accompagnement des ménages par un service social, la guidance budgétaire pour certains, ... D'autres solutions plus collectives doivent aussi se réfléchir : une tranche vitale d'énergie gratuite ou à très bas prix, un fournisseur unique,... Dans tous les cas, questionner la libéralisation de l'énergie devient urgent ! Profitons de cette occasion pour ne pas revenir à l'anormal !

#### Contacts :

- Pour le RWADE, Aurélie Ciuti : [aurelie.ciuti@rwade.be](mailto:aurelie.ciuti@rwade.be), 0497/57.38.49
- Pour le RWLP, Julie Mawet : [j.mawet@rwlp.be](mailto:j.mawet@rwlp.be), 0476/96.95.26